



## Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

Extrait du registre des délibérations  
Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin, à 10 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b> 27/06/23 – 05.	<b>Objet :</b> Fixation du prix de vente des repas au 1 <sup>er</sup> septembre 2023.
--	--

### représentants des conseillers départementaux :

**Titulaires présents :** Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN, Michel GARCIA, Martine ROLLAND.

### Suppléants présents :

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

### Titulaires absents ayant donné procuration :

**Absents :** Hermeline MALHERBE, Lola BEUZE, Alexandre REYNAL, Marc PETIT, Marie-Edith PERAL, Madeleine GARCIA-VIDAL, Aude VIVES.

### représentants de l'assemblée syndicale :

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

**Suppléants présents :** Maya LESNE, Sylvie TORRES.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

### Titulaires absents ayant donné procuration :

**Absents :** Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL Valérie FRANCO.

**Vu** l'article 3 des statuts de l'UDSIS du 10 juillet 2020 fixant pour mission au syndicat la production des repas en liaison froide pour les collectivités membres ;

**Vu** la délibération n°17/11/22-02 modifiant le prix de vente des repas collèges au 1<sup>er</sup> novembre 2022 et fixant le prix de vente des repas au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la délibération n°14/03/23-04 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au cours duquel il a été présenté le plan de restauration des marges financières ;

**Vu** la délibération n°25/04/23-08 fixant le prix de vente des repas au 1<sup>er</sup> mai 2023 avec notamment le maintien des tarifs votés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la création du tarif pour la fourniture des repas à l'IDEA MNA.

### Le Président

**Rappelle** que lors du comité syndical du 17 novembre 2022 il a été acté de réexaminer les tarifs en juin 2023 afin de définir les prix de vente des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour coïncider avec l'année scolaire.

**Vu** les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Crèches 1<sup>er</sup> âge : 1,70 €
- Crèches 2<sup>ème</sup> âge : 2,05 €
- Crèches « option repas complet » : +1,00 € (en sus du tarif 2<sup>ème</sup> âge)
- Maternelles et primaires : 4,02 €

Accusé de réception en préfecture  
N°3602-20230918-DL2023-0216-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

- Collèges (dont 0,75 € du CD66) : 4,20 €
- Centres aérés : 4,40 €
- Commensaux : 6,65 €
- Plats principal collèges / lycées : 3,00 €
- Lycées : 4,30 €
- IDEA MNA 8,60 €

**Rappelle** que lors du Débat d'Orientation Budgétaire et dans le cadre du plan de restauration des marges financières il a été convenu l'augmentation du prix de vente des repas de 4% au 1<sup>er</sup> septembre 2023 afin d'absorber les augmentations de prix sur les denrées alimentaires et l'énergie survenues au cours de l'année 2022.

**Rappelle** que les augmentations de prix observées en 2022 sur les denrées alimentaires (+15%) et les dépenses énergétiques (+37%) n'ont pas été répercutées sur le prix de vente au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Rappelle** que sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 les prix de l'alimentation et de l'électricité ont progressé de 2.8% et de 4.6% et que cette tendance devrait persister sur les prochains mois.

**Expose** qu'il est également prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2023 la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1.5% et que celle-ci impactera le cout de revient du repas.

**Expose** que du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2023, et conformément aux orientations budgétaires, le cout moyen des denrées alimentaires par repas s'élève à 2,28 €.

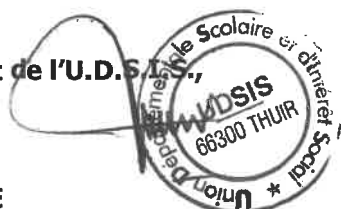
**Propose** les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 suivants :

Tarif	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> septembre 2023
Crèches 1 <sup>er</sup> âge	1,70 €	1,90 €
Crèches 2 <sup>ème</sup> âge Option repas complet (1€ en sus)	2,05 €	2,20 €
Maternelles	4,02 €	4,02 €
Primaires	4,02 €	4,18 €
Collèges (dont 0,82 € du CD66)	4,20 €	4,37 €
Centres aérés	4,40 €	4,58 €
Commensaux / adultes	6,65 €	6,95 €
Plat principal collèges / lycées	3,00 €	3,15 €
Lycées	4,30 €	4,50 €
IDEA MNA	8,60 €	8,60 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.



Jean ROQUE

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

04 JUL. 2023

COURRIER